

**PROMOTIONS des 6^{èmes} et 8^{èmes} échelons
Groupe de travail (GT) du 28 février 2019**

Ce GT vise à déterminer des critères pour départager les égalités de barèmes des promotions boost des échelons 6 et 8 ayant eu un RDV de carrière l'an dernier.

Le logiciel ministériel ne permet plus de créer de barème départemental.

Seul l'avis de la Dasen est transformé en nombre de points et constitue le barème.

Excellent = 4 points

Très satisfaisant = 3 points

Satisfaisant = 2 points

A consolider = 1 point

Non renseigné = 0 point > 2 collègues concernées, en disponibilité toute l'année scolaire dernière (donc n'étaient pas en position d'activité un seul jour de l'année scolaire, la promotion n'est pas possible).

6^e échelon : 90 promouvables > 30 % de promus = 27 promus (pas de reliquat)

8^e échelon : 177 promouvables > 30 % = 53 promus (+0.10 % de reliquat non utilisable même cumulé avec le reliquat perdu de l'an dernier (0.4 %) car ça fait moins de 1 promotion entière)

21 collègues n'ont pas eu de Rdv de carrière l'an dernier alors qu'ils avaient au moins 1 jour en position d'activité. La plupart ont été étudiés sur dossier (anciennes inspections et avis IEN).

La plupart étaient en congé maladie/maternité/parental mais 6 ont été « oubliés » par le logiciel SIAE.

En majorité, les compétences de la dernière inspection ont été transformées en avis Dasen (remarquables=excellent, confirmées= très satisfaisant, reconnues=satisfaisant).

	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	Non renseigné
6 ^e échelon	32	29	27	1	1
8 ^e échelon	67	76	33	0	1

Il y a, pour chaque échelon, plus d'avis Excellent que de promotions possibles.

Donc seuls les avis « Excellent » pourront être promus. Mais pas tous...

Il faut donc établir différents discriminants.

Ce qui a fait consensus administration / organisations syndicales :

1) AGS

2) proportionnalité hommes/femmes (environ 80 % de femmes)

Pour les discriminants suivants, proposition d'utiliser l'ancienneté dans l'échelon (SE-UNSA), ou les services parcours professionnels (ASH/direction/REP).

Proposition du SE-UNSA: cumuler le nombre d'années dans chaque catégorie plutôt que hiérarchiser les fonctions particulières. (exemple : 1 an d'ASH ne passerait pas devant 8 ans de direction ou vice-versa, mais cumul de toutes les années).

Le SE-UNSA s'interroge sur de fortes disparités des avis en fonction de certaines circonscriptions.

se-unsq.org